

Face à la flambée des prix de l'énergie, le SE60 poursuit son accompagnement avec un soutien technique et financier auprès de ses collectivités pour agir sur leur performance énergétique et baisser les consommations d'au moins 10%...

L'action est la seule réponse face aux évolutions des coûts de l'énergie. Comment agir concrètement et pour quel impact ?

Comment réduire la facture énergétique de la collectivité ?

1. En réduisant ses consommations énergétiques

1.1 Actions de sobriété : faire mieux avec l'existant

Sur les bâtiments publics	Gains énergétiques
1 : Connaître et suivre ses consommations d'énergies	-
2 : Vérifier le bon usage des équipements et bâtiments (chauffage, éclairage, ...) :	-
- Optimiser la régulation du chauffage : Baisse d'1 degré	7%
- Optimiser la régulation du chauffage : Optimiser les réduits en inoccupation	10%
Sur l'éclairage public	
1 : Connaître son patrimoine en réalisant un inventaire	-
2 : Optimiser la régulation de l'éclairage public :	-
- Ajuster les périodes d'allumage	8% - 1h/j d'éclairage
- Coupure de nuit	40% - 5h/j de coupure

1.2 Actions d'efficacité énergétique : remplacer l'existant en investissant durablement

Sur les bâtiments publics	
1 : Changer les équipements et les systèmes légers :	-
- Mettre en place une régulation centralisée	10%
- Mettre en place des régulations terminales (robinets thermostatiques, ...)	5%
- Remplacer les éclairages énergivores	< 5%
- Mettre en place des détecteurs de présence	≈ 1%
2 : Mettre en place des contrats d'exploitations performants	≈ 10%
3 : Changer les équipements de productions vétustes (chaudières, ...)	15%
4 : Engager des travaux globaux de rénovation énergétique	> 50%
Sur l'éclairage public	
1 : Optimiser la régulation de l'éclairage public :	-
- Mettre en place de la variation sur l'éclairage public	30 à 50%
2 : Rénover les luminaires énergivores :	≈ 50%

2. En optimisant ses contrats de fourniture

Sur les bâtiments publics et l'éclairage public	
1 : Optimiser les Puissances souscrites en électricité	≈ 1%
2 : Retour aux Tarifs réglementés de vente (TRV) selon éligibilité des communes	

En cas de tension sur les réseaux et risques de délestage, intensifier les efforts de sobriété si possible de 8h à 13h et de 18h à 20h pour « soulager » les réseaux.

Les pistes d'actions ici présentées peuvent nécessiter des prérequis techniques préalables pour ne pas dégrader le fonctionnement des équipements.

Le SE60 est à vos côtés. N'hésitez pas à contacter votre chargé.e d'opération.